



Acmissa GIP



RÉSIDENCE ARTISTIQUE & PÉDAGOGIQUE À SAVERNE (ALSACE) - FÉVRIER-AVRIL 2020

Appel à Candidature

CONTEXTE

La Ville de Saverne est une ville d'art et de culture, dotée d'un patrimoine important, dont le Cloître des Récollets est un reflet particulièrement remarquable. Deux de ces établissements scolaires représentant en eux-mêmes des témoignages historiques architecturaux des années 1870, le lycée Leclerc et le collège Poincaré, s'associent à la Ville de Saverne pour une action de sensibilisation à l'art contemporain, destinée aux élèves du lycée et des collèges et ouverte sur la cité afin de sensibiliser également les élèves du primaire et les habitants.

Cette résidence est le fruit d'un partenariat entre la Ville de Saverne, les établissements scolaires de Saverne, le FRAC Alsace et le GIP-Acmisa (*Groupement d'intérêt public - action culturelle en milieu scolaire d'Alsace*) constitué entre l'académie, la DRAC (*Direction régionale des affaires culturelles Grand Est*), des collectivités (*villes de Colmar, Mulhouse, Strasbourg et Eurométropole de Strasbourg*) et des mécènes (*Crédit mutuel enseignant*), en partenariat avec les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et la région Grand Est).

Elle fait suite à deux expositions menées par le FRAC Alsace au Cloître des Récollets en 2015 et en 2017, ainsi qu'à une première résidence qui a eu lieu en 2018 (voir annexe).

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE 2020

LA THÉMATIQUE

Les précédentes expositions et résidences déclinées autour de l'art contemporain ont eu pour thématiques « *Espaces en transition* », « *Bestiaire* » et « *Territoire* ».

À la suite de ces projets, la thématique retenue pour la résidence 2020 est :

« DÉAMBULATION / ERRANCE »

Cette thématique s'accompagne de différents mots clés pouvant être mis en résonance avec le Cloître dans lequel va se dérouler la résidence (atelier de l'artiste et salle d'exposition) :

Ouverture / silence / orientation / marche méditative /...

Le résident invitera nécessairement ce lieu emblématique dans sa démarche.

Le couvent des Récollets se compose :

- d'espaces couverts désaffectés de 2 étages (600m²) dont l'atelier et l'espace d'exposition du résident.
- du cloître avec sa galerie couverte (déambulatoire), fermée en quadrilatère, entourant un jardin intérieur.

Le couvent est adossé à l'église des Récollets (14^{ème} siècle) et surplombe le canal de la Marne au Rhin.

Il pourra aussi inviter l'environnement proche de ce site dans sa démarche.

Le couvent se situe dans le cœur historique de la ville, dans un périmètre semi-piétonnier à proximité immédiate de la place centrale, de la grand-rue (artère principale) et du château des Rohan.

DEUX AXES MAJEURS : L'ARTISTIQUE ET LE PÉDAGOGIQUE

L'objectif de cette résidence est double.

L'OBJECTIF ARTISTIQUE

L'artiste sélectionné devra d'une part créer des œuvres en relation avec une ou plusieurs caractéristiques liées à l'identité de la Ville de Saverne.

L'OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Pendant la résidence l'artiste devra monter, en relation avec les enseignants, des projets avec les élèves de différentes sections à l'école, au collège et au lycée.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE

Durant toute la durée de la résidence l'artiste bénéficiera gracieusement :

- d'un atelier,
- d'un lieu d'hébergement,
- d'un accueil en demi-pension au restaurant scolaire du Lycée Leclerc (hors congés scolaires),
- d'un lieu d'accueil pour la mise en œuvre des actions avec les publics scolaires, auprès desquels il a une mission d'accompagnement artistique et pédagogique,
- d'un espace d'exposition pour la présentation de son travail à la suite de la résidence.

BUDGET PRÉVISIONNEL & PARTENARIAT

Cette résidence est le fruit d'un partenariat entre la Ville de Saverne, le lycée général Leclerc, le collège Poincaré de Saverne, le FRAC Alsace et le Gip-Acmisa.

L'artiste se verra allouer la somme de 7000 Euros. Cette somme couvrira : ses honoraires, ses frais de production, ses interventions pédagogiques, ses droits de reproduction et de représentation, le transport des œuvres hors Alsace (notamment en cas de présentation d'œuvres existantes au cours de l'exposition de restitution de résidence) et ses déplacements.

Les frais liés à la communication, au matériel pédagogique, au logement, à l'atelier, à l'espace d'exposition et au vernissage sont pris en charge par les différents partenaires du projet.

À noter également que pour le montage de l'exposition de fin de résidence, l'artiste bénéficie de l'aide technique du régisseur du FRAC Alsace.

CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE

- La résidence se déroulera de début février à début avril (10 avril) 2020
- Les vacances d'avril 2020 (du samedi 10 avril au lundi 27 avril / zone B) seront consacrées à la finalisation des œuvres de l'artiste et au montage de l'exposition.
- Vernissage de l'exposition de fin de résidence fin avril. L'exposition durera jusqu'à la mi-juin 2020.

À noter qu'une réunion de rencontre entre l'artiste, les partenaires et les acteurs du territoire aura lieu en amont de la résidence, à la fin septembre 2019.

COMPÉTENCES REQUISES

- Peut faire acte de candidature tout artiste plasticien résidant en France ou à l'étranger, engagé dans une démarche professionnelle de création. L'artiste doit maîtriser l'usage de la langue française.
- L'artiste doit également être pédagogue et avoir à son actif des expériences d'interventions pédagogiques auprès des différents publics et notamment auprès du public scolaire.
- Il devra également disposer d'une assurance responsabilité civile.
- L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale (ex: URSSAF artistes ex-Maison des artistes-AGESSA-sécurité sociale) et avoir un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une note d'auteur ou facture.
- L'artiste devra être en règle avec les services fiscaux et sociaux.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les éléments à fournir sont :

- Un CV présentant le parcours et les expériences du candidat (diplômes, cursus, expositions, résidences antérieures, publications, etc.).
 - Un dossier artistique synthétique présentant un texte de présentation de la démarche globale de l'artiste et des visuels antérieurs d'œuvres réalisées, datés et légendés.
 - Une note d'intention spécifique pour le projet de résidence artistique et pédagogique qui aura lieu à Saverne en 2020 ainsi que les motivations du candidat.
 - Une présentation des actions de médiation envisagées en fonction de la thématique et à destination d'un public scolaire de différents niveaux : primaire, collège, lycée.
- **Tout dossier incomplet ne pourra être étudié par le comité de sélection.**

CALENDRIER

- **Date limite de réception des candidatures : le 15 mai 2019**
 - Un jury de présélection se réunira fin mai 2019. Les candidats présélectionnés seront auditionnés lors du jury qui se tiendra à Saverne dans la semaine du 3 au 7 juin 2019.
- **Les dossiers de candidatures sont à envoyer à anne-virginie.diez@frac-alsace.org**